



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

/

Délibération n° 2025D20

Le Conseil d'administration, convoqué le 29 janvier 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace France Services : 26 Rue Georges Clemenceau - 85670 Palluau, le 4 février 2025 à 18h00, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Etaient présents :

<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>
AIRIAU Guy	<i>Présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>Présente</i>
CHATELIER Christiane	<i>Absente</i>
GIRAUD Valérie	<i>Présente</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>Présente</i>
GUERIN Aurélie	<i>Excusée</i>
GUERINEAU Claude	<i>Présent</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>Présent</i>
HERMOUET Delphine	<i>Présente</i>
MORINEAU Pascal	<i>Excusé</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Excusé</i>
RENAUD Jean Pierre	<i>Présent</i>
TENAUD Gérard	<i>Excusé</i>

OBJET : Suppression d'un emploi d'Agent social principal de 2ème classe – EHPAD Les Glycines

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la nécessité de supprimer un poste d'Agent social principal de 2ème classe à 1 ETP pour être en adéquation avec la création de poste évoqué lors du conseil d'administration du 8 janvier 2025 et permettre l'intégration d'un agent.

Considérant :

- La nécessité de supprimer le poste d'agent social principal de 2ème classe à 1 ETP
- La notification du Comité social territorial en date du 5 février 2025.

Par adoption des motifs exposés par le Président, il est proposé au Conseil d'administration :

- De supprimer le poste ci-dessus énoncé à compter du 1^{er} mars 2025.

.....

Pour copie conforme au registre
Le six février deux-mille-vingt-cinq,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 14 février 2025.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.